



Santé
Canada

Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Limite maximale de résidus proposée

PMRL2025-08

Florylpicoxamide

(also available in English)

Le 17 juin 2025

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2, promenade Constellation
8^e étage, I.A. 2608 A
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : canada.ca/les-pesticides
pmra.publications-arla@hc-sc.gc.ca

Service de renseignements :
1-800-267-6315
pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca

Canada 

ISSN : 1925-0851 (imprimée)
1925-086X (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-24/2025-8F (publication imprimée)
H113-24/2025-8F-PDF (version PDF)

© **Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2025**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9.

But de la consultation

Des limites maximales de résidus¹ (LMR) à l'**importation** sont proposées pour le pesticide florylpicoxamide dans le cadre de la demande portant le numéro 2023-3649 et présentée par Corteva Agriscience Canada Company, en vue de permettre l'importation et la vente au Canada d'aliments qui pourraient contenir des résidus de florylpicoxamide.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada propose d'accepter la demande visant à fixer des LMR pour le florylpicoxamide appliqué sur les denrées importées de bananes et de mangues pour lutter contre la maladie des raies noires causée par *Pseudocercospora fijiensis*.

Le florylpicoxamide est un fongicide dont l'utilisation est homologuée au Canada sur diverses denrées.

Santé Canada a déterminé la concentration de résidus qui pourrait rester dans ou sur les denrées importées lorsque le florylpicoxamide est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette acceptée dans le pays exportateur et a établi que de tels résidus ne seront pas préoccupants pour la santé humaine. Les aliments qui contiennent des résidus résultant de ces utilisations peuvent donc être consommés sans danger et des LMR sont proposées au terme de l'évaluation. Les données d'essai au champ utilisées pour appuyer les LMR proposées sont résumées à l'[annexe I](#).

Évaluation des risques sanitaires associés aux aliments

Dans l'évaluation des risques d'un pesticide, Santé Canada combine les données sur la toxicité du pesticide aux renseignements sur le degré et la durée de l'exposition aux résidus du pesticide dans les aliments. Cette évaluation est un processus en quatre étapes qui permet :

- 1) de déterminer les dangers toxicologiques associés au pesticide;
- 2) de déterminer la « dose acceptable par le régime alimentaire » pour la population canadienne (notamment les populations vulnérables), ce qui confère une protection contre les effets nocifs pour la santé;
- 3) d'estimer l'exposition des humains au pesticide par l'alimentation, en fonction de toutes les sources pertinentes (denrées produites au pays et importées);
- 4) de caractériser le risque pour la santé en comparant l'exposition humaine estimée par les aliments et la dose acceptable par le régime alimentaire.

Avant d'homologuer un pesticide à des fins alimentaires au Canada, Santé Canada doit déterminer la concentration de résidus qui pourrait rester à l'intérieur ou à la surface de l'aliment lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette et établir que les résidus ne seront pas préoccupants pour la santé humaine (étapes 3 et 4 ci-dessus). Si l'exposition humaine estimée est inférieure ou égale à la dose acceptable (établie à l'étape 2 ci-dessus), Santé Canada en conclut que la consommation de cette quantité de résidus n'est pas

¹ Une limite maximale de résidus (LMR) est la plus grande quantité de résidus qui peut rester dans ou sur un aliment lorsqu'un pesticide est utilisé conformément au mode d'emploi qui figure sur l'étiquette.

préoccupante pour la santé lorsque le pesticide est utilisé selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette approuvée. La LMR proposée fait ensuite l'objet d'une consultation afin qu'elle soit rendue officielle aux termes de la loi. Une LMR s'applique à la denrée agricole brute destinée à l'alimentation de même qu'à tout produit alimentaire transformé qui la contient, à l'exception des cas où des LMR distinctes existent pour la denrée agricole brute et un ou plusieurs produits issus de sa transformation.

Le présent document tient lieu de consultation sur les LMR de florylpicoxamide qui sont proposées pour les denrées importées. Santé Canada invite les membres du public à transmettre leurs commentaires par écrit sur les LMR proposées selon les instructions fournies à la section [Comment participer](#).

Une consultation sur les LMR proposées est aussi menée à l'échelle internationale par l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce. L'Autorité responsable des notifications et point d'information du Canada coordonne cette notification de façon à satisfaire aux obligations du Canada en matière de commerce extérieur.

Limites maximales de résidus proposées

Le [tableau 1](#) présente les LMR proposées pour le florylpicoxamide, destinées à s'ajouter aux LMR en vigueur.

Tableau 1 Limites maximales de résidus proposées pour le florylpicoxamide

Nom commun	Définition de résidus	LMR (ppm) ¹	Denrée alimentaire
Florylpicoxamide	<i>N</i> -{[3-(acétyloxy)-4-méthoxypyridin-2-yl]carbonyl}- <i>L</i> -alaninate de (2 <i>S</i>)-1,1-bis(4-fluorophényl)propan-2-yle	0,5	Mangues
		0,4	Bananes

¹ ppm = partie par million

On peut trouver les LMR en vigueur au Canada dans la base de données sur les LMR, sur la page Limites maximales de résidus pour pesticides. La base de données permet aux utilisateurs d'effectuer une recherche par pesticide ou denrée alimentaire afin d'obtenir les LMR fixées aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Conjoncture internationale et répercussions commerciales

Comme le montre le [tableau 2](#), à l'heure actuelle, aucune tolérance n'est fixée aux États-Unis pour le florylpicoxamide dans ou sur les denrées faisant l'objet de la demande (voir la partie 180 du titre 40 de l'Electronic Code of Federal Regulations; recherche par pesticide; en anglais seulement). On trouvera une liste des LMR du Codex² dans la page Web Index des pesticides du Codex Alimentarius.

Tableau 2 Comparaison entre les LMR proposées au Canada, les tolérances des États-Unis et les LMR du Codex

Denrée alimentaire	LMR proposée au Canada (ppm)	Tolérance fixée aux États-Unis (ppm)	LMR fixée par le Codex (ppm)
Mangues	0,5	Aucune	0,5
Bananes	0,4	Aucune	0,4

Comment participer

Santé Canada invite le grand public à présenter des commentaires écrits sur les LMR proposées pour le florylpicoxamide durant les 75 jours suivant la date de publication du présent document (d'ici le 31 août 2025). Veuillez transmettre tout commentaire aux Publications. Santé Canada examinera tous les commentaires reçus et adoptera une démarche à fondement scientifique pour rendre une décision finale sur les LMR proposées. Les commentaires obtenus seront abordés dans un document distinct sur la page Consultations concernant les pesticides et la lutte antiparasitaire. Les LMR entreront en vigueur à la date de leur saisie dans la base de données sur les LMR.

² La Commission du Codex Alimentarius est un organisme international qui établit, sous l'égide des Nations Unies, des normes alimentaires internationales, notamment des LMR.

Annexe I

Résumé des données d'essai au champ à l'appui des limites maximales de résidus proposées

Pour appuyer les LMR sur les bananes et les mangues importées, le demandeur a présenté des données sur les résidus de florylpicoxamide.

Résultats de l'évaluation des risques liés au régime alimentaire

Les études effectuées sur des animaux de laboratoire n'ont montré aucun effet aigu sur la santé qui soit lié à l'exposition alimentaire. Une dose unique de florylpicoxamide ne devrait donc pas cause d'effet aigu sur la santé dans la population générale (y compris les nourrissons et les enfants).

Les estimations de la dose chronique ingérée par le régime alimentaire (nourriture et eau potable) ont indiqué que la population générale et tous les sous-groupes de la population sont exposés à moins de 77 % de la dose journalière admissible. Par conséquent, ces estimations ne soulèvent aucune préoccupation pour la santé.

Limites maximales de résidus

Les LMR recommandées pour le florylpicoxamide appliqué sur les denrées importées sont fondées sur les résidus observés dans les cultures traitées selon le mode d'emploi de l'étiquette dans le pays exportateur et les documents d'orientation sur le calculateur de LMR de l'Organisation de coopération et de développement économiques (en anglais seulement). Le [tableau A1](#) donne un aperçu des données sur les résidus utilisées aux fins du calcul des LMR proposées pour les bananes et les mangues importées.

Tableau A1 Résumé des données d'essai au champ à l'appui des limites maximales de résidus

Denrée	Méthode d'application/dose d'application totale (g p.a./ha) ¹	Délai d'attente avant la récolte (jour)	Moyenne la plus faible des résidus (ppm)	Moyenne la plus élevée des résidus (ppm)
Bananes	Application foliaire/155 à 170	0	< 0,010	0,032
Mangues	Application foliaire/465 à 485	7	< 0,01	0,32

¹ g p.a./ha = gramme de principe actif par hectare

Après examen de toutes les données disponibles, on propose les LMR du [tableau 1](#) afin de tenir compte des résidus de florylpicoxamide. Les risques alimentaires liés à une exposition aux résidus de florylpicoxamide dans ces denrées importées aux LMR proposées sont jugés acceptables pour la population générale et toutes les sous-populations, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés. Les aliments importés du [tableau 1](#) peuvent donc être consommés sans danger.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3489619	2022, 7.4.1_GF-4536 MOR of Florylpicoxamid (Adavelt) and its Metabolites in Banana Fruits, DACO: 7.4.1
3489620	2022, 7.4.1_GF-4536 MOR of Florylpicoxamid (Adavelt) and its Metabolites in Mango Fruits, DACO: 7.4.1